

Communiqué de presse,

Le 16 janvier 2017

## Emploi des personnes handicapées

### **La FNATH et l'Agefiph signent une convention**

#### **pour accompagner et informer les travailleurs handicapés**

L'Agefiph (Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et la FNATH (association des accidentés de la vie) ont signé une convention triennale visant à renforcer l'accompagnement des travailleurs handicapés, et, en particulier, les personnes accidentées de la vie confrontées à des ruptures de parcours professionnel. Les principaux piliers de cette convention doivent amener à sensibiliser le grand public, informer directement les travailleurs handicapés sur leurs droits et lever les freins à l'emploi, dans un contexte où l'accident ou la maladie peuvent entraîner une exclusion de l'entreprise. Mais aussi de se doter d'une base de bonnes pratiques par le biais d'un observatoire.

Cette convention mobilise l'ensemble du réseau de la FNATH pour atteindre des objectifs ambitieux visant à favoriser l'accès ou le maintien en emploi par un accompagnement et un accès à l'information et aux droits renforcés.

Par la constitution d'un réseau de 200 référents emploi, formés et informés, la FNATH renforcera l'écoute de proximité des travailleurs handicapés dans les mille points de permanence de l'association. **Tout au long de la convention, la FNATH informera ainsi individuellement 9 000 travailleurs handicapés dans leurs démarches en lien avec l'emploi.**

L'information du grand public est également au centre de cette convention, avec l'organisation de **300 réunions d'information** tout au long de la convention en proximité et donc au plus près des travailleurs handicapés, auxquels s'ajouteront 9 colloques.

Mais c'est aussi par le biais d'internet que la FNATH développera l'information des travailleurs handicapés en renforçant la diffusion et le contenu de la seule appli gratuite sur ce thème « Handicap & Emploi » (<http://www.fnath.org/application-handicap-et-travail.html>).

Ainsi, le **fil rouge de cette convention reste la collecte d'informations du terrain** permettant de capitaliser des résultats d'expériences, des difficultés rencontrées mais aussi des bonnes pratiques. La constitution d'un observatoire permettra de faire remonter de cet accompagnement des enseignements sur le vécu des travailleurs handicapés en entreprise et plus particulièrement sur leur accessibilité et leur maintien en emploi. L'analyse de cet observatoire sera source de propositions pour améliorer la situation actuelle

### **A propos de la FNATH**

La FNATH, association des accidentés de la vie, accompagne, depuis 1921, des personnes confrontées, par exemple, à la suite de leur accident, de leur maladie, en lien ou non avec leur emploi, à des difficultés importantes tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Son action s'appuie sur cette expérience mais aussi sur un maillage territorial unique constitué par un réseau de près de 1 000 associations.

### **A propos de l'Agefiph**

L'Agefiph, Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2015, l'Agefiph a engagé 211 180 interventions en faveur des personnes handicapées et 107 109 interventions en direction des entreprises.

### **Contacts Presse :**

**FNATH** : François Verny – [francois.verny@fnath.com](mailto:francois.verny@fnath.com) – 01 45 35

**Agefiph** : Ghislaine Cristofolletti - g-[Cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:Cristofolletti@agefiph.asso.fr) – 01.46.11.00.69